

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAUX EXTÉRIEURS

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
de
PARIS**

DAVIMAR, RCS 410620520, Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé - avenue de la Croix Rouge - Galeries Lafayette Avignon Cc Cap Sud - 84000 Avignon jugement du 19/03/2019, le tribunal de commerce de PARIS modifie le plan de sauvegarde, commissaire à l'exécution du plan : SELARL 2 M et Associés en la personne de Me Carole MARTINEZ - 22 rue de l'Arcade 75008 PARIS.

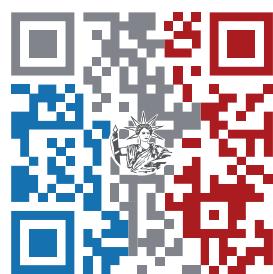
**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
de
MONTPELLIER**

EOLGAI, RCS 751933268, Activités de centres d'appels - 355, rue Pierre Seghers - le Polaris Centre d'Affaires Cap Sud - 84000 Avignon. Jugement du tribunal de commerce de MONTPELLIER a prononcé le jugement de clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs.

Le Greffier

Le Greffier

**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE DU
COMMERCE ET DES
SOCIÉTÉS !**



infogreffefr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

**POUR ACCÉLÉRER
vos
DÉMARCHEs
PAIEMENT PAR
CARTE
BANCAIRE SUR
PLACE**



OU PAR TÉLÉPHONE

ENQUÊTE PUBLIQUE

19000625



**ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative au projet de révision allégée n°1 du Plan
Local d'Urbanisme (P.L.U.)
de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue**

Par arrêté n°2019-36, le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de révision allégée a pour objet la modification du document graphique du règlement afin d'étendre légèrement le secteur UEa sur une parcelle classée en zone agricole pour permettre le développement de l'activité d'une entreprise. A cet effet, Madame Clémie CHABAS RUFFA, géomètre expert foncier, a été désignée commissaire enquêteur par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme de l'hôtel de ville, **du 27 mars 2019 au 29 avril 2019**, pendant 34 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service (de 8h30 à 12h).

Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-entraigues.fr, ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, 35 place du 8 mai 1945 – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue. La date limite de réception des courriers est fixée au 27 avril 2019, l'enregistrement de la mairie faisant foi. Pour les courriels, la date limite de réception est le 29 avril 2019 à midi.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville : <http://www.ville-entraigues84.fr/mairie/urbanisme/plans-durbanisme>. A cet effet, un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service urbanisme, impasse des écoles.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Monsieur le Maire, Guy MOURER. La personne référente du projet est Madame Lise CHAVOT, responsable du service urbanisme de la commune (04 90 83 67 57 ou urbanisme@mairie-entraigues.fr).

Le commissaire enquêteur recevra au 34 place du 8 mai 1945, dans un bureau situé au 1er étage, à proximité de la salle du conseil :

**Le mercredi 27 mars 2019 de 9 h à 11h,
Le mardi 16 avril 2019 de 9h à 11h,
Le Lundi 29 avril 2019 de 14h à 16h.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

**M. Guy MOURER
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue**